

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

H A U T E A U T O R I T É

## Budget de la Communauté

pour le neuvième exercice

(1<sup>er</sup> JUILLET 1960 - 30 JUIN 1961)

**Complément au « Huitième Rapport général  
sur l'activité de la Communauté »**

○

Le présent document, publié le 15 juin 1960,

- retrace sommairement l'exécution du budget de l'exercice 1959-60;
- donne une estimation des avoirs de la Haute Autorité au 30 juin 1960;
- présente les prévisions budgétaires de l'exercice 1960-61;
- donne une estimation des avoirs de la Haute Autorité au 30 juin 1961.



Luxembourg, le 15 juin 1960

*Suivant la procédure inaugurée à la demande de l'Assemblée, la Haute Autorité, après avoir résumé l'exécution du budget pour l'exercice 1959-60, présente dans ce domaine le budget de la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour le neuvième exercice financier, du 1<sup>er</sup> juillet 1960 au 30 juin 1961 (1).*

## **I — EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1959-60**

Le budget du huitième exercice se termine le 30 juin 1960. A 15 jours de la fin de l'exercice, il est possible de donner une approximation des résultats budgétaires pour l'année financière en cours.

Le tableau n° 1, résumant l'exécution du budget 1959-60 par comparaison aux prévisions, fait ressortir :

- 1° Une plus-value probable de 4,6 millions sur les recettes du prélèvement, augmentation qui s'explique par une nette amélioration de la conjoncture dans le domaine de la sidérurgie;
- 2° Une légère augmentation des recettes d'intérêts sur fonds placés;
- 3° Une augmentation des prévisions de dépenses de réadaptation due aux nombreuses aides accordées par la Haute Autorité avant le 10 février 1960, fin de la période transitoire.

---

(1) Tous les montants sont exprimés en unités de compte de l'Accord monétaire européen. L'unité de compte A.M.E. représente la contrevaieur des différentes monnaies converties sur la base des taux suivants : 1 unité de compte A.M.E. = U.S.A. \$ 1; DM 4,20; fl. 3,80; frb. 50,—; NF 4,93706; flr. 50,—; lit. 625,—.

TABLEAU 1

## Exécution du budget de l'exercice 1959-60

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Besoins	Prévisions initiales	Résultats estimés au 30-6-1960	Revenus	Prévisions initiales	Résultats estimés au 30-6-1960
Dépenses administratives	12,0	12,0	Produit du prélèvement	25,9	30,5
Versements au fonds de garantie	—	—	Autres revenus		
Versements à la réserve spéciale	5,0	5,8	1) Intérêts sur fonds placés	5,0	6,0
Frais bancaires	—	0,2	2) Divers, récupérations, etc.		0,9
Versements pour la réadaptation	11,0	19,0	Contribution au régime des pensions	1,0	1,5
Versements pour la recherche	—	6,2			
Versements au solde non affecté	2,9	0,4			38,9
Versements au titre des pensions	1,0	1,5	Retransfert de la réserve spéciale à la provision pour recherches		3,0
dont : en dépenses	0,22		Reprise sur la provision pour recherches		3,2
en provision	1,24				
Total	31,9	45,1	Total	31,9	45,1

*Conclusion*

Les besoins et les revenus, qui avaient été prévus en équilibre au niveau de 31,9 millions, atteindront respectivement 45,1 et 38,9 millions d'unités de compte A.M.E.

L'excédent des besoins réels probables sur les prévisions initiales ne pourra ainsi être que partiellement compensé par la plus-value des revenus précités.

Le solde de 6,2 millions est couvert par :

un retransfert de la réserve spéciale à la provision pour recherches de . . . . .	3,0
une reprise à la provision pour recherches de . . . . .	3,2

Après exécution du budget, les avoirs de la Haute Autorité auront subi l'évolution retracée dans les tableaux 2 et 3.

En premier lieu, les réserves non susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires (le fonds de garantie, véritable capital de la Haute Autorité, puisque gage de tous nos bailleurs de fonds; la réserve spéciale, engagée au financement des programmes de maisons ouvrières; le fonds des pensions, entièrement affecté au service des pensions du personnel de la Communauté) sont d'une année à l'autre en augmentation de 4,1 millions.

Par contre, les réserves susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires (provision pour dépenses de réadaptation; provision pour dépenses de recherche; provision pour dépenses administratives et solde non affecté) diminuent de 2,8 millions.

## II — PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1960-61

Au moment de l'établissement du budget de l'exercice 1960-61, la Haute Autorité se trouve dans la nécessité de

## SITUATION DES AVOIRS DE LA HAUTE AUTORITÉ AU DÉBUT ET A LA FIN DE L'EXERCICE 1959-60

TABLEAU 2

## Réserves non susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires

*(en millions d'unités de compte A.M.E.)*

	Situation au 30-6-1959	Affectation des recettes	Dépenses réelles	Situation au 30-6-1960	Accroissement (+) Diminution (-)
Fonds de garantie	100,0	—	—	100,0	—
Réserve spéciale	25,7	5,8 (1)	3,0 (2)	28,5	+ 2,8
Fonds de pension	5,5	1,5	0,2	6,8	+ 1,3
Total	131,2	7,3	3,2	135,3	+ 4,1

(1) Cette affectation provient des revenus autres que les produits du prélèvement, qui se sont élevés à un total de 6,—. Le solde, soit 0,2, a été affecté à la couverture de frais bancaires (voir tableau 1).

(2) Retransferts au crédit de la provision pour la recherche technique.

TABLEAU 3

## Provisions susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	Situation au 30-6-1959	Affectation des recettes et retransferts	Situation après affectation des recettes (1 + 2)	Dépenses réelles	Décaisse- ments en exécution de prêts	Total des décaisse- ments (4 + 5)	Disponible au 30-6-1960 (3 - 6)	Accroissement (+) ou diminution (-) (7 - 1)
Provision pour dépenses de réadaptation	26,7	19,0	45,7	14,7	4,3	19,0	26,7	—
Provision pour dépenses de recherche	18,5	3,0 (1)	21,5	3,3	2,9 (2)	6,2	15,3	— 3,2
Provision pour dépenses administratives	—	12,0	12,0	12,0	—	12,0	—	—
Solde non affecté	4,5	0,4	4,9	—	—	—	4,9	+ 0,4
Total	49,7	34,4	84,1	30,0	7,2	37,2	46,9	— 2,8

(1) 3,0 = retransfert de la réserve spéciale.

(2) 2,88 = prêts dans le cadre du deuxième programme expérimental maisons ouvrières.

prévoir des ressources suffisantes pour assumer, en matière de réadaptation et de reconversion, les responsabilités qui lui sont imparties par le traité.

Elle considère qu'en présence de la situation actuelle de l'industrie charbonnière il est normal de faire appel non seulement aux recettes courantes du prélèvement, mais également, dans toute la mesure du possible, aux provisions constituées en une période où la conjoncture était favorable dans les deux secteurs de la Communauté.

En outre, dans le but d'accroître le volume des moyens à sa disposition, la Haute Autorité a procédé, au début de l'année 1960, à une modification de sa technique budgétaire. Elle a fractionné les programmes de réadaptation et de recherche, pour lesquelles des étapes d'exécution échelonnées sur plusieurs années pouvaient être déterminées d'avance sans aucune ambiguïté. En imputant les différentes tranches des programmes sur les exercices correspondants, la Haute Autorité a accepté de couvrir au moyen des rentrées des exercices futurs une partie des dépenses engagées au cours de l'exercice 1959-60, dans la mesure justement où le règlement de ces dépenses ne doit intervenir qu'au cours des exercices futurs. Cet échelonnement dans le temps lui a permis de prendre des engagements dépassant le montant des provisions.

Ce fractionnement n'implique pas d'ailleurs une politique qui tendrait à ne conserver en provisions que les sommes correspondant aux paiements de l'exercice. Il n'est, en effet, possible d'imputer sur les rentrées des exercices futurs que des montants limités, car si elle ouvrait, pour ces exercices, des crédits de paiement au delà de limites raisonnables, la Haute Autorité, qui n'a d'autre source de revenus que le prélèvement, préjugerait le taux de prélèvement de ces exercices.

Il convient de noter, dans ce sens, que le prélèvement devra maintenant permettre de faire face, dans la mesure où les provisions restantes sont insuffisantes, non seulement



aux engagements à prendre dans le courant de l'exercice, mais également à certains engagements pris au cours des exercices précédents. Une première illustration de cette méthode est fournie par le tableau 4 (p. 10) qui donne une vue d'ensemble sur les prévisions budgétaires inspirées par les considérations développées ci-dessus et appelle les commentaires suivants :

### 1 — Besoins

#### a) *Dépenses administratives*

Les prévisions pour l'exercice 1960-61 sont de 12,8 millions. Ce montant, arrêté par l'état prévisionnel général de la Haute Autorité, comprend à la fois les dépenses administratives propres de la Haute Autorité et la contribution de celle-ci aux dépenses des autres institutions communes.

#### b) *Versements à la provision pour dépenses de réadaptation*

La provision pour dépenses de réadaptation s'élèvera au 30-6-60 à 26,7 millions. Pour couvrir les crédits de paiement, qui doivent être estimés pour l'exercice à 44,8 millions répartis comme suit :

1. Sur engagements déjà pris . . . . .	28,7
dont : réadaptation classique, § 23 . . . . .	27,2
allocation spéciale chômage . . . . .	1,5
2. Sur engagements nouveaux . . . . .	16,1
(dans le cadre de l'article 56)	

il sera nécessaire d'affecter à la provision initiale un montant de 18,1 millions à provenir des recettes du prélèvement.

#### c) *Versements à la provision pour dépenses de recherche*

Au 30-6-60, la provision pour dépenses de recherche technique s'élèvera à 15,3 millions. Pour couvrir les crédits

TABLEAU 4

**Budget de la Communauté pour l'exercice 1960-61**  
**Estimation des besoins et des revenus**

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Besoins		Revenus	
1. Dépenses administratives	12,8	1. Produits du prélèvement	31,5
2. Versements à la provision pour dépenses de réadaptation	18,1	2. Autres revenus <sup>(1)</sup>	6,7
3. Versements à la provision pour dépenses de recherche	2,2	3. Contribution au fonds de pension	1,6
4. Versements au solde non affecté	—	4. Reprise au solde non affecté <sup>(2)</sup>	39,8
5. Versements à la réserve spéciale	6,0		0,9
6. Versements au fonds de pension	1,6		
<b>Total</b>	<b>40,7</b>	<b>Total</b>	<b>40,7</b>

(1) Se décompose de la façon suivante : Intérêt des fonds placés, 6,0. Divers, récupérations, etc., 0,7.

(2) Pour versement à la provision pour réadaptation.

de paiement, qui peuvent être estimés pour l'exercice à 17,5 millions et se répartiront comme suit :

1. Sur engagements déjà pris . . . . .	9,2
2. Sur engagements nouveaux . . . . .	8,3

il sera nécessaire d'affecter à la provision initiale un montant de 2,2 millions.

d) *Versements à la réserve spéciale*

Il est prévu que la réserve spéciale s'accroîtra pendant l'exercice 1960-61 d'un montant de 6 millions.

e) *Versements au fonds de pension*

Il est prévu que le fonds de pension s'accroîtra au cours de l'exercice 1960-61 d'un montant de 1,6 million.

Les besoins globaux de l'exercice 1960-61 peuvent ainsi être évalués à 40,7 millions.

## 2 — Revenus

a) *Produits du prélèvement*

Le rendement du prélèvement est fonction directe de deux facteurs : les prix et les tonnages produits.

L'évolution des prix au cours des derniers mois n'amènera pas la Haute Autorité à procéder pour l'exercice 1960-61 à une modification des valeurs moyennes actuellement en vigueur.

Quant aux tonnages imposables, il a paru raisonnable de tenir compte, d'une part, d'un relèvement dans la sidérurgie et, d'autre part, d'une légère régression dans les charbonnages.

Dans ces conditions, un point de prélèvement pour l'exercice 1960-61 est escompté à 9,0 millions contre un rendement effectif pour l'exercice 1959-60 de 8,7 millions.

Sur la base d'un taux de 0,35 %, actuellement en vigueur et que la Haute Autorité a décidé de maintenir, les ressources à attendre du prélèvement peuvent donc être estimées à 31,5 millions.

b) *Autres revenus*

Compte tenu d'une marge d'incertitude inévitable en la matière — touchant notamment l'évolution des taux d'intérêt et des avoirs de l'institution, qui rend toute estimation difficile —, on pourrait néanmoins estimer les recettes d'intérêts à quelque 6 millions. D'autre part, 0,7 million proviendront vraisemblablement des recettes diverses.

Au total, les autres revenus se monteraient donc à 6,7 millions.

c) *Contributions au fonds des pensions*

Le montant de ces contributions a été estimé à 1,6 million.

d) *Reprise au « solde non affecté »*

Le solde non affecté étant, selon les prévisions, de 4,9 millions au 30-6-60, on pourra, sans porter préjudice aux dépenses devant normalement être couvertes par ces fonds, prélever un montant de 0,9 million pour la couverture des besoins précités.

Ainsi, le montant total des revenus pour l'exercice 1960-61 peut être estimé à 40,7 millions.

### III — ÉVOLUTION DES AVOIRS AU COURS DE L'EXERCICE 1960-61

Compte tenu des affectations de revenus définies ci-dessus et des besoins réels qui peuvent être prévus à l'heure actuelle, toutefois avec une marge d'incertitude inévitable,

la réalisation du budget ci-dessus devrait avoir au 30-6-61 les conséquences suivantes :

1° Sauf un solde non affecté de 4 millions, l'intégralité des provisions se trouvera absorbée. L'exercice 1961-62 s'ouvrira donc avec un total de provisions pour dépenses budgétaires de 4 millions contre 49,7 millions au début de l'exercice 1959-60;

2° D'autre part, les ressources des exercices futurs se trouveront elles-mêmes déjà engagées de la façon suivante :

pour l'exercice 1961-62, à concurrence de 7,2 millions <sup>(1)</sup>;

pour l'exercice 1962-63, à concurrence de 4,8 millions <sup>(2)</sup>.

L'ensemble de cette évolution est retracé par les tableaux 5 et 6, ainsi que par les annexes 1 et 2.

TABLEAU 5

**Réserves non susceptibles d'être utilisées  
pour la couverture des dépenses budgétaires**

	Situation au 30-6-1960	Affectations des revenus	Dépenses estimées	Situation au 30-6-1961
Fonds de garantie	100,0	—	—	100,0
Réserve spéciale	28,5	6,0	—	34,5
Fonds des pensions	6,8	1,6	0,2	8,2
Total	135,3	7,6	0,2	142,7

<sup>(1)</sup> Dont 5,7 millions déjà engagés le 30-6-60.

<sup>(2)</sup> Dont 2,6 millions déjà engagés le 30-6-60.

TABLEAU 6

**Provisions susceptibles d'être utilisées  
pour la couverture des dépenses budgétaires**

	Disponible au 30-6-1960	Affectations des revenus et reprise au solde non affecté	Dépenses estimées	Disponible au 30-6-1961
Provisions pour réadaptation	26,7	+ 18,1 <sup>(1)</sup>	44,8	—
Provision pour recherche	15,3	+ 2,2	17,5	—
Provision pour dépenses admi- nistratives	—	+ 12,8	12,8	—
Solde non affecté	4,9	— 0,9 <sup>(1)</sup>	—	4,0
Total	46,9	32,2	75,1	4,0

<sup>(1)</sup> Le montant de 18,1 se compose, d'une part, d'affectations en provenance de rentrées de l'exercice et, d'autre part, d'une reprise au solde non affecté de 0,9 million.

## **ANNEXES**





## ANNEXE I

CONTRIBUTION DE LA HAUTE AUTORITÉ AU FINANCEMENT  
DE LA RÉADAPTATION ET MESURES SIMILAIRES

## A — Engagements et paiements

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	Engagements bruts prévus au 30-6-1960 ( <sup>1</sup> )	Total des versements prévisibles au 30-6-1960	Engagements nets prévisibles au 30-6-1960
<i>A — Types de mesures</i>			
Réadaptation, § 23	36,1	15,8	20,3
Mesures exceptionnelles anticrise			
— Financement des stocks	7,0	5,6	1,4
— Allocation spéciale de chômage	6,4	4,9	1,5
— Plan d'assainissement belge	7,5	0,3	7,2
	57,0	26,6	30,4
<i>B — Modalités de financement</i>			
Aides non remboursables	51,5	22,3	29,2
Prêts	5,5	4,3	1,2
	57,0	26,6	30,4
<i>C — Répartition par pays</i>			
Allemagne (Sarre incluse)	22,5	10,0	12,5
Belgique	18,9	7,6	11,3
France	3,5	1,5	2,0
Italie	12,1	7,5	4,6
	57,0	26,6	30,4

(<sup>1</sup>) Chiffre au 31-5-1960. Aucun engagement nouveau n'est prévu entre le 31-5-1960 et le 30-6-1960.

### B — Situation au 30 juin 1960

#### a) Montant de la provision au 30-6-60

A la date du 30-6-59, la provision pour dépenses de réadaptation s'élevait à . . . . .	26,7	millions
Au cours de l'exercice 1959-60, il a été affecté une somme de . . . . .	19,0	»
La provision après affectation des recettes se monte donc à . . . . .	45,7	»
Par contre, les paiements auront atteint au cours de l'exercice . . . . .	19,0	» (1)
Le disponible sur la provision s'élèvera au 30-6-60 à . . . . .	26,7	»

#### b) Montant des engagements nets au 30-6-60

Au 31-5-60, le montant des engagements bruts s'élevait à . . . . .	57,0	»
Aucun engagement nouveau n'est à prévoir entre cette date et le 30-6-60.		
A la date du 30-6-60, à valoir sur ces engagements, les paiements auront atteint . . . . .	26,6	»
Par différence, le montant des engagements nets s'élèvera encore à cette date à . . . . .	30,4	»

#### c) Engagements sur exercices futurs à la date du 30-6-60

Pour faire face aux besoins importants de la réadaptation, la Haute Autorité a été amenée, au cours de l'exercice 1959-60, à consentir des ouvertures de crédits pour des montants dépassant les disponibilités de l'exercice. Elle a de la sorte accepté de couvrir, au moyen des rentrées des exercices futurs, une partie des dépenses engagées au cours de l'exercice 1959-60, dont le règlement effectif ne doit toutefois intervenir qu'au cours des exercices 1960-61 et 1961-62.

Au 30-6-60, les engagements ainsi pris « à valoir sur les rentrées des exercices futurs » se monteront à la somme de . . . . . 3,7 »  
correspondant à la différence entre les chiffres repris sous a) et sous b).

(1) Dont 4,3 millions à titre de prêts.

**C — Prévisions de paiements à dater du 30 juin 1960**

Paiements à prévoir pendant	Sur engagements pris	Sur engagements à prendre au cours de l'exercice 1960-61	Total
l'exercice 1960-61	28,7	16,1	44,8
les exercices futurs	1,7	0,7	2,4
Total	30,4	16,8	47,2

## ANNEXE 2

**CONTRIBUTION DE LA HAUTE AUTORITÉ AU FINANCEMENT  
DE RECHERCHES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES**

**A — Engagements et paiements**

*(en millions d'unités de compte A.M.E.)*

	Engagements bruts prévus au 30-6-1960 ( <sup>1</sup> )	Total des versements prévisibles au 30-6-1960	Engagements nets prévisibles au 30-6-1960
<i>A — Types de recherche</i>			
Techniques sidérurgiques	6,6	2,7	3,9
Techniques charbonnières	4,6	1,6	3,0
Minerais de fer et autres minerais	5,0	1,9	3,1
Construction expérimentale de mai- sons ouvrières	4,8	4,7	0,1
Hygiène, sécurité et médecine du travail	7,0	1,3	5,7
	28,0	12,2	15,8
<i>B — Modalités de financement</i>			
Aides non remboursables	25,1	9,3	15,8
Prêts	2,9	2,9	—
	28,0	12,2	15,8

(<sup>1</sup>) Chiffre au 31-5-1960. Aucun engagement nouveau n'est prévu entre le 31-5-1960 et le 30-6-1960.

**B — Situation au 30 juin 1960**

*a) Montant de la provision au 30-6-60*

A la date du 30-6-59, la provision pour dépenses de recherche s'élevait à . . . . .	21,5	millions
Par contre, les paiements auront atteint au cours de l'exercice 1959-60. . . . .	6,2	» ( <sup>1</sup> )
Par différence, le disponible sur la provision s'élèvera encore au 30-6-60 à . . . . .	15,3	»

(<sup>1</sup>) Dont 2,9 à titre de prêts.

b) *Montant des engagements nets au 30-6-60*

Au 30-6-60, le montant des engagements bruts s'élèvera à. . . . .	28,0	millions
A cette même date, à valoir sur ces engagements, les paiements auront atteint . . . . .	12,2	»
Par différence, le montant des engagements nets s'élèvera encore à cette date à . . . . .	15,8	»

c) *Engagements sur exercices futurs à la date du 30-6-60*

Au 30-6-60, les engagements pris « à valoir sur les rentrées des exercices futurs », et dont le règlement effectif ne doit intervenir qu'au cours des exercices 1960-61 et 1961-62, se monteront à la somme de . . . . .	0,5	»
--	-----	---

correspondant à la différence entre les chiffres repris sous a) et sous b).

## C — Prévisions de paiements à dater du 30 juin 1960

Paiements à prévoir pendant	Sur engagements pris	Sur engagements à prendre au cours de l'exercice 1960-61	Total
l'exercice 1960-61	9,2	8,3	17,5
les exercices futurs	6,6	3,0	9,6
Total	15,8	11,3	27,1

## ANNEXE 3

## Évolution des recettes du prélèvement

*(en millions d'unités de compte A.M.E.)*

Exercice 1952-53	10,62
Exercice 1953-54	48,10
Exercice 1954-55	56,76
Exercice 1955-56	42,29
Exercice 1956-57	32,13
Exercice 1957-58	29,12
Exercice 1958-59	26,06
Exercice 1959-60 (11 premiers mois)	28,29

<i>Exercice 1958-59</i>			<i>Exercice 1959-60</i>		
Juillet	2,31		Juillet	2,00	
Août	2,22		Août	2,41	
Septembre	2,20		Septembre	2,67	
Octobre	2,26		Octobre	2,50	
Novembre	2,44		Novembre	2,68	
Décembre	2,19	13,62	Décembre	2,59	14,85
Janvier	2,19		Janvier	2,61	
Février	2,19		Février	2,55	
Mars	2,10		Mars	2,82	
Avril	1,40		Avril	2,79	
Mai	2,31		Mai	2,67 (11 premiers mois 28,29)	
Juin	2,25	12,44	Juin	—	
		26,06			

## ANNEXE 4

## Évolution des dépenses administratives de la Communauté

*(en millions d'unités de compte A.M.E)*

Exercice	État prévisionnel	Résultats	Différence entre les prévisions et les dépenses effectuées
1952-53	5,7	4,6	— 1,1
1953-54	9,7	7,1	— 2,6
1954-55	8,9	7,6	— 1,3
1955-56	9,8	8,9	— 0,9
1956-57	13,0	10,3	— 2,7
1957-58	13,9	12,8	— 1,1
1958-59	13,0	11,0	— 2,0
1959-60	12,0	12,0	—
1960-61	12,8	—	—

Comparaison entre les états prévisionnels de la Communauté  
pour 1959-60 et 1960-61

	1959-60	1960-61 <sup>(1)</sup>
Haute Autorité	9,47	10,16
Assemblée parlementaire européenne	1,20	1,24
Conseil de ministres	0,97	0,44
Cour de justice	0,35	0,96
Total	11,99	12,80

<sup>(1)</sup> Ces chiffres correspondent à la contribution de la C.E.C.A. au financement des dépenses de l'Assemblée parlementaire européenne, du Conseil de ministres et de la Cour de justice pour l'année civile 1960. Ils ont fait l'objet d'une extrapolation, dans le but de permettre d'évaluer, avec une première approximation, la contribution de la C.E.C.A. dans les dépenses des institutions communes pour l'exercice 1960-61.

